

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2020 DAC 39 Subvention (14.000 euros) et convention avec l'association Centre du théâtre de l'Opprimé (12^e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de soutien aux lieux de création et de diffusion du spectacle vivant à Paris, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre aide à l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé - Augusto Boal situé dans le 12^e arrondissement de Paris.

Le Théâtre de l'Opprimé est à l'origine une compagnie qui, depuis 1995, gère un lieu de diffusion dans le 12^e arrondissement. La direction de la structure est assurée par Rui Frati, comédien et metteur en scène qui a débuté sa carrière au Brésil.

La compagnie compte une quinzaine d'artistes et développe de nombreuses activités à partir de la méthode du Théâtre de l'Opprimé, principalement fondée sur le théâtre-forum qui consiste en un spectacle de théâtre interactif qui permet, par le biais du jeu théâtral, de faire émerger la parole et la réflexion autour d'un thème choisi (égalité femme-homme, travail et insertion professionnelle, parentalité, logement, violence et citoyenneté, migration, santé, etc.).

La compagnie propose également des modules de formation professionnelle et monte des projets aussi bien en France qu'à l'étranger.

Le théâtre bénéficie d'une salle de 100 places dont le projet artistique et culturel est fondé sur le soutien à l'émergence et aux écritures contemporaines. Afin d'améliorer les conditions d'accueil des artistes et du public, mais aussi d'améliorer la performance énergétique du lieu, le théâtre s'engage dans un plan de rénovation de ses locaux et de ses équipements. Ce programme s'effectuera en plusieurs étapes.

En 2020, le théâtre souhaite renouveler son parc de projecteurs, ainsi que les consoles de contrôle. Le plan de financement s'élève à 21.300 euros.

Afin de soutenir le Théâtre de l'Opprimé pour la réalisation de son projet d'équipement, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer à l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé - Augusto Boal, une subvention d'investissement de 14.000 euros pour l'année 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer la convention annexée au présent projet, qui en fixe les conditions de versement.

La Maire de Paris

2020 DAC 39 Subvention (14.000 euros) et convention avec l'association Centre du théâtre de l'Opprimé (12^e).

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Centre du théâtre de l'Opprimé ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 14.000 euros est attribuée à l'association Centre du théâtre de l'Opprimé, 78-80 rue du Charolais 75012 Paris au titre de 2020 ; 52701 ; 2020_04342

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2020.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.